

Recherche un médecin scolaire (H/F) pour son Service de Promotion de la Santé à l'Ecole- Centre PMS d'ANDENNE (min. 200 heures – max. 340 heures selon la date de prise des fonctions) année scolaire 2019-2020.

DOSSIER D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

CONDITIONS :

- Être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine.

MISSIONS PRINCIPALES

La promotion de la Santé à l'Ecole consiste en (décret du 14.03.2019) :

- La mise en place de programmes de promotion de la santé et d'un environnement scolaire favorable à la santé ;
- Le suivi médical des élèves (bilans de santé individuels et politique de vaccination) ;
- La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ;
- L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

Le SPSE de la Province de Namur a la particularité de collaborer étroitement avec les CPMS provinciaux ; le médecin scolaire intègre une équipe pluridisciplinaire.

AUTRES :

- Les médecins conservent leur statut d'indépendant.
- Rétribution : sur base de déclaration de créance au taux horaire de 69,04 € brut.
- Prise en charge des frais de déplacement liés à l'exercice de la fonction : 0,25 €/km
- Pour tout autre renseignement, s'adresser à :
Madame Nathalie LOUTZ (081/77.52.27 - nathalie.loutz@province.namur.be) ou au
Docteur Catherine ECTORS (081/77.52.39 - catherine.ectors@province.namur.be)

**Votre LETTRE DE MOTIVATION ainsi que votre CV + COPIE DES DIPLÔMES (docteur en médecine et/ou certificat de médecine scolaire)
par courrier à l'adresse suivante : Service GRH, à l'attention de Monsieur VERDONCK,
Directeur, rue Lelièvre, 6 à 5000 Namur ou via mail à
martine.franquien@province.namur.be**